

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE LUNDI 15 DÉCEMBRE  
2025, À 20H.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Madame Chantal Séguin, conseillère #2  
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3  
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4  
Monsieur Georges Drouin, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6  
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présent :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation ne seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, un avis public de cette séance a été donné le 2 décembre 2025.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**189-12-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance et constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #53-2026 fixant le taux de taxation pour l'année 2026
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**4. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**190-12-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 1 237 746\$;
- DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal Le Franlageois diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

<b>Budget 2026</b>			
<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES</b>		
<b>Taxes</b>		<b>Administration générale</b>	
Taxes générales	500 811	Conseil municipal	32 494
Matières résiduelles	63 580	Greffé et application de la loi	1 400
Déploiement de la fibre optique	11 808	Gestion financière et administrative	168 134
<b>Total</b>	<b>576 199</b>	Évaluation	15 400
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>		Gestion du personnel	200
Paiements tenant lieu de taxes	60 375	Autres dépenses administration	48 126
<b>Total</b>	<b>60 375</b>	<b>Total</b>	<b>265 754</b>
<b>Services rendus</b>		<b>Sécurité publique</b>	
Services rendus aux organismes	37 641	Police	61 586
Autres services rendus	35 600	Protection contre les incendies	80 879
<b>Total</b>	<b>73 241</b>	Sécurité civile	50
<b>Imposition de droits</b>		Autres dépenses sécurité publique	2 514
Permis et droits de mutation	7 000	<b>Total</b>	<b>145 029</b>
<b>Total</b>	<b>7 000</b>	<b>Transport</b>	
<b>Intérêts</b>		Voirie municipale	182 552
Intérêts banques et arrérages	2 200	Voirie - Route Savoie	6 600
<b>Total</b>	<b>2 200</b>	Déneigement (rangs et route Savoie)	135 843
<b>Autres revenus</b>		Éclairage des rues	2 150
Revenus divers	1 000	Circulation et stationnement	16 461
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	Transport collectif / en commun	3 172
<b>Transferts</b>		Autres dépenses transports	200
Transferts de droit	282 731	<b>Total</b>	<b>346 978</b>
Transferts relatif à des ententes	235 000	<b>Hygiène du milieu</b>	
<b>Total</b>	<b>517 731</b>	Élimination des matières résiduelles	50 449
<b>Grand total des revenus</b>	<b>1 237 746</b>	<b>Total</b>	<b>50 449</b>
		<b>Santé et bien-être</b>	
		Service de garde en communauté	3 600
		<b>Total</b>	<b>3 600</b>
		<b>Aménagement, urbanisme, zonage</b>	
		Aménagement & urbanisme	21 131
		<b>Total</b>	<b>21 131</b>
		<b>Loisirs et culture</b>	
		Salle municipale/multifonctionnelle	37 690
		Autres (Loisirs-Biblio-Arena)	47 832
		<b>Total</b>	<b>85 522</b>
		<b>Frais de financement</b>	
		Intérêts sur emprunt	10 000
		<b>Total</b>	<b>10 000</b>
		<b>Total - dépenses fonctionnement</b>	<b>928 463</b>
		<b>Total - conciliation à des fins fiscales</b>	<b>309 283</b>
		<b>Grand total des dépenses</b>	<b>1 237 746</b>

**ADOPTÉE**

## 5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #53-2026 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

**191-12-2025**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Louis Touchette que lors d'une séance ultérieure, le conseil prévoit l'adoption du règlement #53-2026 fixant le taux de taxation pour l'année 2026.

Un projet du règlement #53-2026 fixant le taux de taxation pour l'année 2026 est déposé séance tenante.

## **6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

CONSIDÉRANT QU'en vertu 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**192-12-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
- DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera publié dans le journal Le Franlageois diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION		
<b>2026</b>		<b>Mode de financement</b>
Plan et devis pour pavage	20 000	TECQ
Installation septique - Bureau municipal	25 000	TECQ
Projet salle et bibliothèque (Retenue finale)	155 000	PRACIM - Surplus
Parc municipal - Phase 2 - planification	28 000	Loisirs sports CDQ - TECQ
Sentier Rosaire-Hébert	31 600	Subvention sentier
Amélioration de l'offre jeunesse à la biblio	2 000	FRR
Nouvelle image et signalisation des rues	5 000	FRR
Amélioration de l'acoustique et éclairage salle	15 000	FRR
Participation à l'actif gestion matières résiduelles	13 304	Budget municipal
Inspection des fosses septiques individuelles	81 000	TECQ
<b>Total</b>	<b>375 904</b>	
<b>2027</b>		
Pavage	300 000	TECQ
Remplacement de ponceau	60 256	TECQ
Parc municipal - Phase 3	400 000	Loisirs sports CDQ - TECQ
Pancartes à l'entrée de la municipalité	20 000	FRR
Enseigne pour les bâtiments municipaux	10 000	FRR
<b>Total</b>	<b>790 256</b>	
<b>2028</b>		
Pavage	70 000	PAVL
Parc municipal - phase 4	23 000	FRR
Acquisition d'équipement et d'outils divers	5 000	Budget municipal
<b>Total</b>	<b>98 000</b>	

**ADOPTÉE**

## **7. PÉRIODE DE QUESTION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du Code municipal du Québec. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**193-12-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Georges Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h22.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

---

Mario Lyonnais, maire

---

Carine Neault, directrice générale et  
greffière-trésorière